

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N°001/DC/MINEFOP/CIPMP/2019DU 21 MARS 2019 RELATIVE AU RECRUTÈMENT
D'UNE SOCIETE DE GARDIENNAGE EN VUE DE LA SECURISATION DES SITES
ABRITANT LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE.

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINEFOP EXERCICE 2019

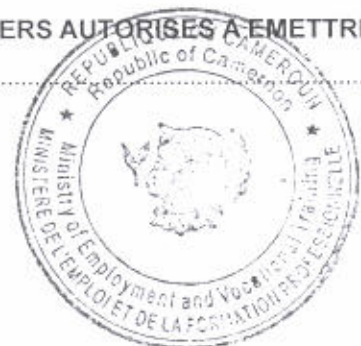
IMPUTATION: 53 35 454 04 340010 6188.

DOSSIER DE CONSULTATION



Sommaire

PIECE N° I : AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION	3
1. OBJET	4
2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS	4
3. PARTICIPATION ET ORIGINE	4
4. FINANCEMENT	4
5. COÛT PRÉVISIONNEL	4
6. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
7. REMISE DES OFFRES	4
8. RECEVABILITE DES OFFRES	5
9. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES	5
10. OUVERTURE DES PLIS	5
11. DELAIS D'EXECUTION	5
12. ATTRIBUTION DU MARCHÉ	5
13. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	5
PIECE N° II : REGLEMENT DE LA CONSULTATION	8
2.1 LE DOSSIER DE CONSULTATION	9
2.2 PREPARATION DES OFFRES	9
2.3 DEPOT DES OFFRES	10
2.4 OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES	10
2.5 ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE	11
PIECE N° III: MODELES D'ANNEXES	12
3.1 LETTRE DE SOUMISSION	13
3.2 TERMES DE REFERENCE	Erreur ! Signet non défini.
3.3 CADRE DU DETAIL DESCRIPTIF ET QUANTITATIF	15
3.4 TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES	15
3.5 MEMBRES DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES	16
PIECE N°IV : PROJET DE LETTRE-COMMANDE	17
CHAPITRE I : GENERALITES	21
CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE	22
CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES	23
CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES	24
PIECE N° V : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS	26
LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS	27



MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

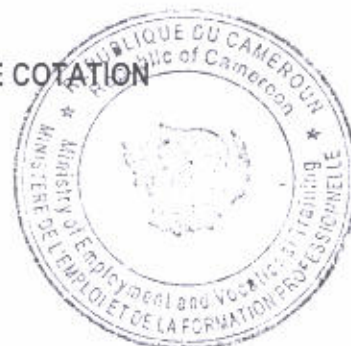
N° _____/DC/MINEFOP/CIPMP/2019DU _____ RELATIVE AU RECRUTEMENT
D'UNE SOCIETE DE GARDIENNAGE EN VUE DE LA SECURISATION DES SITES
ABRITANT LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE.

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINEFOP EXERCICE 2019

IMPUTATION: 53 35 454 04 340010 6188.

DOSSIER DE CONSULTATION

Pièce N° I : AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF EMPLOYMENT
AND VOCATIONAL TRAINING

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

Yaoundé, 21 MARS 2019

027

COMMUNIQUE DE PRESSE N° _____ /CP/MINEFOP/SG/DAG/2019 DU _____ PORTANT
AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N° DD/DC/MINEFOP/CMPM/2019 DU _____
RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UNE SOCIÉTÉ DE GARDIENNAGE EN VUE DE LA SÉCURISATION DES LOCAUX
ABRITANT LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE.

1. OBJET

Le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle lance un Avis de Consultation en vue du recrutement d'une société de gardiennage pour la sécurisation des locaux abritant les services centraux du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle sur les sites de Nlongkak et de la Rue CEPER.

2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations, objets de la présente Consultation consistent à la sécurisation des locaux des services centraux du MINEFOP sur les sites de Nlongkak, Rue CEPER repartis ainsi qu'il suit :

N°	DESIGNATION	JOUR	NUIT	QUANTITE
1	Bâtiment principal de Nlongkak	02	03	05
2	Bâtiments de la Rue CEPER	02	03	05
Total		04	06	10

3. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation à la présente consultation est ouverte aux Sociétés de gardiennage de droit camerounais disposant d'un agrément régulier et jouissant d'une bonne expérience dans le domaine de la sécurisation des sites et édifices publics.

4. FINANCEMENT

Les prestations, objet du présent avis de consultation, sont financées par le Budget de Fonctionnement du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, exercice 2019, suivant l'imputation 53 35 454 04 340010 6188.

5. COÛT PRÉVISIONNEL

Le coût prévisionnel de ce projet tel que prévu par le Maître d'Ouvrage est de **seize millions (16 000 000) FCFA**.

6. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation peut être obtenu aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, sise à Nlongkak-Yaoundé, Tél. :222 22 27 63/222 20 45 81 ;

Fax 222 20 28 06 dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor public par le soumissionnaire, de la somme non remboursable de **vingt mille (20 000) francs CFA**.

7. REMISE DES OFFRES

Les offres rédigées en français ou en anglais, en sept (7) exemplaires dont l'original marqué comme tel, devront être chiffrées et déposées sous pli scellé à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle au plus tard le 1^{er} AVR 2019 à **14 heures précises** sous enveloppe scellée et cachetée adressée au Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle avec la mention :

CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N° DDA/DC/MINEFOP/CMPM/2019 DU 21/03/2019 RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE DE GARDIENNAGE EN VUE DE LA SECURISATION DES LOCAUX ABRITANT LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

8. RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant égal à **trois cent vingt mille (320 000) francs CFA**, établie par un établissement financier agréé par le Ministre des Finances. La caution doit être valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, **les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les autorités compétentes**, conformément aux stipulations du Règlement de la Consultation.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois au moment du dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature du présent Avis.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier agréé par le Ministre des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation.

9. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

10. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée en un temps le 1^{er} AVR 2019 à **15 heures précises** dans la salle de conférences du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle sise à l'immeuble ministériel de Nlongkak par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de ce département ministériel, en présence des soumissionnaires désirant y prendre part ou de leurs représentants dûment mandatés.

Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

11. DELAIS D'EXECUTION

La durée d'exécution de la prestation sera compris entre la date de notification de l'offre jusqu'au **31 décembre 2019** et sera décompté par mensualité.

12. ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

La Lettre-Commande sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre sera la moins disante

13. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Des renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus dans les locaux indiqués ci-dessus, auprès du Directeur des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Tel : 222 222 763 / 222 204 581.

14. FRAUDE ET CORRUPTION

Pour toute dénonciation de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le Ministère en charge des Marchés Publics ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725/699 370 748.

Yaoundé, le 21 MARS 2019

Ampliations :

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- Président CPM (pour information) ;
- Service des Marchés (pour archivage) ;
- Affichage.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF EMPLOYMENT
AND VOCATIONAL TRAINING

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

Yaoundé, 21 MARS 2019

PRESS RELEASE N° **028** /CP/MINEFOP/SG/DAG/2019 DU _____
FOR THE RECRUITMENT OF A SECURITY FIRM TO TAKE CARE OF THE BUILDINGS ACCOMMODATING THE
CENTRAL SERVICES OF THE MINISTRY OF EMPLOYMENT AND VOCATIONAL TRAINING

1 - PURPOSE:

The Minister of Employment and Vocational Training hereby launches a notice of consultation with the aim of the recruitment of a security company for the reassurance of places sheltering corporate services of his ministry.

2 – SCOPE OF SERVICES:

The services, which constitute the subject of this consultation, shall involve caretaking of the buildings accommodating the central services of MINEFOP at Nlongkak and Rue CEPER distributed as follows:

N°.	DESCRIPTION	DAY	NIGHT	QUANTITY
1	Main building at Nlongkak	02	03	05
2	Building at Rue CEPER	02	03	05
Total		04	06	10

3 - PARTICIPATION AND ORIGIN

The participation in the present consultation is opened to the security companies of Cameroonian right having a regular approval and enjoying a good experience in the field of the security of public buildings.

4 – FINANCING

The services that constitute the subject of this tender shall be financed by the Recurrent Budget of the Ministry of Employment and Vocational Training for the 2019 financial year, according to budget head: 53 35 454 04 340010 6188.

5 – ESTIMATED COST

The estimated cost for the performance of this service stands at CFA F 16 000 000 (sixteen million).

6 – CONSULTATION AND WITHDRAWAL OF TENDER FILE

The tender file may be consulted and withdrawn from the Ministry of Employment and Vocational Training, Department of General Affairs, Nlongkak,-Yaounde, Tel. 22 22 27 63/ 22 20 45 81 Fax: 222 20 28 06 as soon as this notice is published, upon presentation of a receipt for payment into the Public Treasury of a non-refundable sum of CFA 20 000 (twenty thousand) francs representing the purchase cost of the file.

7 - ACCEPTABILITY OF TENDERS

Tenders drafted in English or in French in 7 (seven) copies including the original labeled as such, in accordance with the stipulations of the Tender File, must be submitted with acknowledgement of receipt to the Ministry of Employment and Vocational Training, Department of General Affairs at the Nlongkak ministerial building, Tel: 222 200 339 Fax: 222 202 806, on 1.1 AVR 2019 at 2 p.m. prompt.

The sealed envelopes containing the tenders must be labeled only as follows:

REQUEST FOR A QUOTATION N° DDA/RQ/MINEFOP/SG/DAG/2019 OF 2105/2019 FOR THE RECRUITMENT OF A SECURITY FIRM TO TAKE CARE OF THE BUILDINGS ACCOMMODATING THE CENTRAL SERVICES OF THE MINISTRY OF EMPLOYMENT AND VOCATIONAL TRAINING

"TO BE OPENED ONLY DURING THE TENDER OPENING SESSION".

8 - ADMISSIBILITY OF THE OFFERS

For the Tender File not to be rejected, each bidder shall include in his administrative file, a bid bond amounting to **CFA F 320 000 (three hundred and twenty thousand)** issued by a first class bank accredited by the Minister of Finance. The pledge must be valid during thirty days beyond the original date of validity of the offers.

The other administrative documents should be produced in originals or certified copies by the issuing service or the competent administrative authority in accordance with the stipulations of the Specific Regulations Governing Tenders. They must be less than 3 (three) months old or have been established after the date of signature of the notice of invitation tender.

Any incomplete tender according to the stipulations of the tender file shall be declared unacceptable.

9- DURATION OF VALIDITY OF THE OFFERS

The tenderers remain committed by their offers during a period of **ninety (90) days** from the date fixed for the discount of the offers

10- OPENING OF TENDERS

The opening of the administrative documents, technical and financial bids shall be carried out at the same time and on 1.1 AVR 2019 at 3 p.m. by the Internal Tenders Board of the Ministry of Employment and Vocational Training at Nlongkak in the presence of the bidders or their duly authorized representatives who have perfect knowledge of the file.

11 - EXTENSION OF EXECUTION

The duration of execution of service shall run from the date of notification of service order up to the 31st December 2019 and shall be deducted by monthly payment.

12- AWARD OF CONTRACT

The Project Owner shall award the contract to the bidder whose offer shall be evaluated as the lowest and who shall be technically qualified to perform the services satisfactorily.

13 - ADDITIONAL INFORMATION

For any additional information related to this invitation to tender, interested Firms may contact the Department of General Affairs of MINEFOP, located at the 3rd floor of the Ministerial Building at Nlongkak in Yaounde, Tel: 222 222 763/222 204 581.

14 – FRAUD AND CORRUPTION

For any denunciation of corruption or facts of bad practices, to be willing to call the ministry of procurement contracts or to to send a SMS to the following numbers: 673 205 725/699 370 748.

Copies to:

- MINMAP
- ARMP
- SOPECAM
- MINEFOP/TB
- Records/ Archives



MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N°001/DC/MINEFOP/CIPMP/2019DU 21 MARS 2019 RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE DE GARDIENNAGE EN VUE DE LA SECURISATION DES SITES ABRITANT LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINEFOP EXERCICE 2019

IMPUTATION: 53 35 454 04 340010 6188.

DOSSIER DE CONSULTATION

Pièce N° II : REGLEMENT DE LA CONSULTATION



2.1 LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1er – Contenu du Dossier de consultation

1.1. La présente consultation a pour objet la sécurisation des locaux abritant les services centraux du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle sur les sites de Nlongkak et de la Rue CEPER. Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :

- (a) Les Termes de Référence ;
- (b) le bordereau descriptif et quantitatif ;
- (c) le modèle de soumission ;
- (d) le projet de Lettre-Commande ;
- (e) le modèle de tableau de comparaison des offres.

1.2. Le Soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le présent Dossier de Consultation.

2.2 PREPARATION DES OFFRES

Article 2 – Langue de l'offre

L'offre, ainsi que toute correspondance subséquente seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3 – Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents suivants:

- 1) les pièces administratives en originaux ou en photocopie certifiées conformes par une Autorité Compétente et dont la liste suit :
 - a. le Registre de Commerce complété le cas échéant par un acte authentique donnant pouvoir au(x) signataire(s) d'engager avec toutes les conséquences de droit la/les entreprise(s) pour la/les quelle(s) la soumission est présentée ;
 - b. l'accord de groupement le cas échéant ;
 - c. une attestation de non faillite établie par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire, datant de moins de trois (3) mois ;
 - d. une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement financier agréé par le Ministre des Finances ;
 - e. une caution de soumission d'un montant égal **trois cent vingt mille (320 000) FCFA**, établie par un établissement financier agréé par le Ministre des Finances ;
 - f. une quittance d'achat du Dossier de Consultation délivrée par le Trésor Public ;
 - g. une attestation pour soumission du Directeur Général de la CNPS certifiant que le soumissionnaire a effectivement versé les sommes dont il est redevable vis-à-vis de cette institution ;
 - h. une attestation de non redevance fiscale délivrée par le Chef de Centre des impôts territorialement compétent ;
 - i. une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
 - j. une carte de contribuable en cours de validité

2) La proposition technique des soumissionnaires qui comprendra notamment :

- des références du soumissionnaire dans le domaine concerné (avoir effectué avec succès au moins deux prestations similaires au cours des trois dernières années). Pour être validée, chaque référence devra être justifiée par les éléments suivants :
 - ❖ la copie de l'extrait du contrat comportant les 1^{ères} et dernières pages ;
 - ❖ le procès-verbal de réception et/ou l'attestation de bonne fin délivrée par le Maître d'ouvrage ou ses services.
 - ❖ Une copie certifiée de l'agrément autorisant l'exercice de la profession



- La durée de la prestation ;
- la Soumission, datée, signée et timbrée au tarif en vigueur;
- le Devis Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé.

Article 4 – Offre

4.1 Le Soumissionnaire précisera dans la soumission la nature des prix :

- a. Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA) et ;
- b. Toutes Taxes Comprises (TTC).

4.2 Le Soumissionnaire complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Consultation, en indiquant, les prix unitaires, le prix total pour chaque rubrique.

4.3. Le Soumissionnaire remplira et signera le projet de Lettre-Commande.

Article 5 – Monnaie de l'offre

Les prix seront libellés en Francs CFA.

Article 6 – Délai de validité des offres

Les offres seront valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.3 DEPOT DES OFFRES

Article 7 – Cachetage et marquage des offres

Les Soumissionnaires placeront l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée :

- (a) adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse telle qu'indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner et ;
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tels qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner.

Article 8 –Date et heure de dépôt des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais, en sept (7) exemplaires dont l'original marqué comme tel, devront être chiffrées et déposées sous pli scellé et cacheté à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle au plus tard le 1^{er} 1 AVR 2019 à **14heures** adressée au Chef dudit département ministériel.

2.4 OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 – Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

9.1 La Commission de Passation des Marchés placée auprès du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle procédera à l'ouverture des plis en présence des soumissionnaires désirant y prendre part ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier, le 1^{er} 1 AVR 2019 à **15 heures** dans la salle de conférences de ce département ministériel.

9.2 La Commission de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10 – Vérification de la conformité et comparaison des offres

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité des pièces administratives et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue de la durée et des Termes de Référence ;



- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettre pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

2.5 ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 11 – Attribution de la Lettre-Commande

La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution de la Lettre-Commande au prestataire dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel, aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins disante.

Article 12 – Communiqué de l'attribution de la Lettre-Commande

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Demande de Cotation dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou d'affichage en communiquant :

- le nom de l'attributaire ;
- l'objet de la consultation ;
- le montant de la Lettre-Commande ;
- le durée d'exécution.

Article 13 – Signature de la Lettre-Commande

Dans cinq jours ouvrable (art 107) suivant l'attribution, la Lettre-Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Soumissionnaire qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

Article 14 – Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de la Commission et les Soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils se doivent notamment d'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe,

(a) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre –commande et

(b) est coupable de « corruption » quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même prestataire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents

(c) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une Lettre-Commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

(d) « Manœuvres frauduleuses » comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.



MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N°001/DC/MINEFOP/CIPMP/2019 DU 21 MARS 2019 RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE DE GARDIENNAGE EN VUE DE LA SECURISATION DES LOCAUX DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINEFOP EXERCICE 2019

IMPUTATION: 53 35 454 04 340010 6188.

DOSSIER DE CONSULTATION

PIECE N° III: MODELES D'ANNEXES



3.1 LETTRE DE SOUMISSION

Date :

Consultation N001DC/MINEFOP/CIPM/2019

A

Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Yaoundé

Monsieur le Ministre,

Après avoir examiné le Dossier de Consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de réaliser les prestations, objet de l'Avis de Consultation N° ____/AC/MINEFOP/CIPM/2019 du _____, conformément à la Demande de Consultation et pour la somme de.....FCFA (en lettres et en chiffres) Hors Taxes sur la valeur ajoutée et de -----FCFA (en lettres et en chiffres) Toutes Taxes comprises, dans un délai de _____

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à exécuter les prestations selon les dispositions précisées dans le Devis Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner. L'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une Lettre-Commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une Lettre-Commande, constituera une Lettre-Commande nous obligeant réciproquement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre parfaite considération.

Le.....

Signature.....

Nom et qualité du signataire

Pour le compte du Candidat



3.2 DESCRIPTION DE LA PRESTATION

I.CONTEXTE/JUSTIFICATION

Cette prestation est exécutée dans le cadre de la sérénité des locaux abritant les services centraux du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

II.OBJECTIFDELAMISSION

La prestation consiste de manière générale à assurer la sécurité et la protection des personnes, des biens et des installations du MINEFOP sur les sites de Nlongkak et de la Rue CEPER. En outre, elle doit prévenir l'intrusion de toute personne non autorisée (même pendant les grèves et réclamations syndicales) et tout incident qui pourraient survenir pendant les heures de garde. De même, elle doit s'opposer à toute sortie de matériel non autorisée par les responsables compétents.

III.CONSISTANCEDELAMISSION

Le champ de compétence s'étend ainsi qu'il suit : bureaux, magasins, parkings intérieur et extérieur, immeubles abritant les services centraux du MINEFOP.

N°	DESIGNATION	JOUR	NUIT	QUANTITE
1	Nombre de vigils sur le site de Nlongkak	02	03	05
2	Nombre de vigiles sur le site de la Rue CEPER	02	03	05
Total		04	06	10

La Société devra disposer d'un superviseur qui effectuera des rondes régulières pour vérifier la présence des vigiles à leur poste.

IV.METHODOLOGIE

Pour bien remplir sa mission, le MINEFOP laissera le cocontractant mettre en œuvre pendant la durée du contrat les voies et moyens nécessaires pour assurer le maximum de sécurité, étant précisé que le cocontractant est tenu à une obligation des résultats. Le champ de compétence s'étend ainsi qu'il suit : (les bureaux, magasins, parkings intérieur et extérieur, immeuble abritant les services centraux du MINEFOP).

Pour cela, le cocontractant disposera sur les différents sites, des équipes permanentes de vigiles qui garderont les entrées principales et secondaires. Par ailleurs, ces vigiles effectueront des rondes autour des édifices, afin de s'assurer que tout est tranquille, et qu'il n'y a pas d'importun aux alentours.

Au terme de sa mission, le Cocontractant soumettra un rapport dans les délais et en conformité avec les dispositions des présents termes de référence. Ce rapport devra faire ressortir le déroulement de la mission : les difficultés rencontrées et éventuellement, des suggestions visant à améliorer les missions futures.

V.RAPPORTSAPRODUIRE

Tous les rapports seront rédigés en français ou en anglais. Le Cocontractant présentera des rapports semestriels.



Au plus tard une semaine après la fin de chaque semestre, le cocontractant présentera et soumettra à la validation du Maître d'Ouvrage un rapport semestriel, en même temps que sa demande de paiement des prestations du semestre ;

Le Maître d'Ouvrage dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour faire connaître ses observations sur le rapport. Passé ce délai, le prestataire pourra considérer que le rapport est accepté, en même temps que sa demande de paiement.

VI. DELAI

Le délai indicatif pour la réalisation de la présente mission est de 12 mois. Il prend effet à partir de la date de notification de l'Ordre de Service et se termine au 31 décembre 2019.

VII. PROFIL DU SOUMISSIONNAIRE

Le Soumissionnaire doit être une société de gardiennage possédant un agrément régulier et disposant des ressources lui permettant d'exercer ses fonctions. Il doit disposer des vigiles hommes ou femmes en bonne santé, de bonne moralité et ayant une bonne condition physique.

VIII. MATERIEL OU LOGISTIQUE

Le Soumissionnaire devra disposer :

- du matériel technique, de radio télécommunication indispensable pour la bonne exécution des prestations ;
- des moyens de locomotion pour le personnel ;
- de l'uniforme propre des Agents préposés à la sécurité.

3.3 CADRE DU DETAIL DESCRIPTIF ET QUANTITATIF

Désignation	Quantité	Prix unitaire mensuel	Prix Total
Agents (vigile de jour)	04		
Agent (vigile de nuit)	06		

TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

N°	Noms et adresses des Soumissionnaires	Conformité de l'offre (Oui/Non)		Livraison Durée d'exécution	Prix Total TTC	Observations
		Dossier administratif	Conformité Aux Termes De Référence			
1						
2						
3						



3.4 MEMBRES DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES

N°	Noms et Prénoms	Fonction	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			



MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N°001/DC/MINEFOP/CIPMP/2019DU 21 MARS 2019 RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE DE GARDIENNAGE EN VUE DE LA SECURISATION DES SITES ABRITANT LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINEFOP EXERCICE 2019

IMPUTATION: 53 35 454 04 340010 6188.

DOSSIER DE CONSULTATION

PIECE N°IV : PROJET DE LETTRE-COMMANDE



MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LETTRE-COMMANDE N° _____/LC/MINEFOP/SG/DAG/2018DU _____

PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°001/DC/MINEFOP/CIPMP/2019 Du 21 MARS 2019
RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE DE GARDIENNAGE EN VUE DE LA SECURISATION
DES SITES ABRITANT LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE.

Titulaire de la Lettre-Commande :

Objet de la Lettre-Commande :

Sécurisation des sites abritant les services centraux du MINEFOP sur
le site de Nlongkak et de la Rue CEPER.

Lieu d'exécution :

Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Montant de la Lettre-Commande :

Durée d'exécution :

Financement :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINEFOP- EXERCICE 2019
IMPUTATIONS :53 35 454 04 340010 6188.

SOUSCRITE LE _____

SIGNEE LE _____

NOTIFIEE LE _____

ENREGISTREE LE _____



ENTRE :

L'Etat du Cameroun, représenté par le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
dénommé ci-après « le contractant »,

D'une part,

Et _____

B.P. _____

Tel. _____ Fax _____

N°RC _____ à _____

N° Contribuable _____

Représenté par M. _____, son Directeur Général, dénommé ci-après le Cocontractant d'autre
part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit : _____



SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

- Article 1 – OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 2 – PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 3 – PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 4 – TEXTES GENERAUX
- Article 5 – ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR
- Article 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON
- Article 7 – DOMICILE DU SOUMISSIONNAIRE

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

- Article 8 – ROLE ET RESPONSABILITE DU SOUMISSIONNAIRE
- Article 9 –CONSISTANCE DES PRESTATIONS
- Article 10- DESCRIPTION DES PRESTATIONS
- Article 11 – INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR
- Article 12 – RECEPTION DES PRESTATIONS
- Article 13 – CAUTIONNEMENT DEFINITIF

CHAPITRE III: DISPOSITIONS FINANCIERES

- Article 14 – GENERALITES – PRIX
- Article 15 – MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 16 – MODALITES DE PAIEMENT
- Article 17– DOMICILIATION BANCAIRE
- Article 18 – REGIME FISCAL
- Article 19 – TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

- Article 20 – EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 21 – LITIGES
- Article 22 – RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 23 – VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE



CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1er- OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande a pour objet le recrutement d'une Société de gardiennage en vue d'assurer la sécurisation des sites abritant les services centraux du MINEFOP sis à Nlongkak et à la rue Ceper à Yaoundé.

La description de la prestation est indiquée dans les Termes de référence.

Article 2- PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande est passée suivant la Demande de Cotation N°001/DC/MINEFOP/CIPMP/2019 du 21 MARS 2019 relative au recrutement d'une Société de gardiennage en vue de la sécurisation des locaux abritant les services centraux du MINEFOP.

Article 3 – PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- la soumission du Soumissionnaire et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités ;
- le Détail Estimatif
- le Bordereau Descriptif et Quantitatif

Article 4 – TEXTES GENERAUX

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes ci-après :

1. la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités publiques ;
2. La Loi n°2018/021 du 28 décembre 2018, portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;
3. le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
4. décret 2012/076 du 08 mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2011/048 du 23 février 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
5. le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
6. Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement
7. la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012, relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
8. la circulaire N°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics ;
9. la circulaire n°003/CAB/PM du 14 mai 2014 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics
10. la circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, des Établissements Publics Administratifs des Collectivités territoriales Décentralisées et des autres organismes Subventionnés, pour l'exercice 2019 ;
11. les normes en vigueur ;
12. d'autres textes spécifiques aux domaines concernés par la Lettre-Commande.



Article 5 – ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre-Commande, il est précisé que :

- les attributions du Chef de Service sont dévolues au Directeur des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- les attributions de l'Ingénieur sont exercées par le Sous-directeur des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Articles 6 – DUREE ET LIEU D'EXECUTION

La durée d'exécution de la présente Lettre-commande est à compter de la date de notification de l'offre de service jusqu'au 31 décembre 2019. Les prestations y relatives seront exécutées sur les sites des locaux abritant les locaux des services centraux du MINEFOP.

Article 7 – DOMICILE DU SOUMISSIONNAIRE

Le Soumissionnaire fait élection de domicile à _____ BP _____ :

TEL : _____ FAX : _____

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 8 – ROLE ET RESPONSABILITE DU SOUMISSIONNAIRE

Le Soumissionnaire a pour mission d'assurer la sécurité dans et autour des locaux des services centraux du MINEFOP sur les sites de Nlongkak et de la Rue CEPER.

Article 9 – CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations, objet de la présente Consultation consistent à disposer continuellement dans et autour des bâtiments susmentionnés et ce pendant toute la durée du Contrat des agents de sécurité aux fins de juguler tout acte d'incivisme qui pourrait subvenir.

Article 10 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

L'exécution de la présente prestation exige la présence permanente sur les sites énumérés plus haut d'un total de dix agents de sécurité dont la mission essentielle est d'assurer la sécurité des personnes et des biens y exerçant ou y demeurant, ainsi que de superviseur chargé de faire la ronde et de vérifier leur prise au poste.

Article 11 – INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR

Avant la réception, le soumissionnaire devra fournir au Maître d'Ouvrage la facture définitive des prestations réalisées, les rapports semestriels.

Article 12 – COMMISSION DE RECEPTION

La Commission de réception technique sera composée ainsi qu'il suit:

- le Maître d'Ouvrage ou son représentant
 - le Chef de Service du marché
 - le Sous-directeur du Budget
- Président ;
Membre ;
Membre ;



- l'Agent chargé des opérations de comptabilité-matières Membre ;
- le Prestataire..... Membre ;
- l'Ingénieur Rapporteur.

La commission de réception approuve les différents rapports du Cocontractant avant paiement.

La Commission de réception vérifiera la qualité de la conformité des prestations effectuées par rapport aux caractéristiques définies dans les textes de référence et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de conformité, la Commission prononcera la réception, il sera alors dressé un procès-verbal de Réception signé séance tenante par les membres de la Commission et par le Prestataire.

Article 13 – CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Le Cocontractant constituera dans les vingt (20) jours qui suivent la notification de la Lettre-commande, un cautionnement définitif égal à deux (2%) pour cent du montant de sa Lettre Commande. Le Maître d'Ouvrage donnera la main levée après approbation du rapport final de la mission.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 14 – GENERALITES-PRIX

Le Cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour la production des documents et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente Lettre-Commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les prestations, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

Article 15 – MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

Le montant total de la présente Lettre-Commande s'élève à la somme de :

(Montant en chiffre).....FCFA TTC

(Montan en lettres)Franc CFA Toutes Taxes comprises)

conformément au détail estimatif joint en annexe.

Article 16 – MODALITES DE PAIEMENT

Il n'est pas prévu d'avance de démarrage dans le cadre de la présente Lettre-Commande.

Toutefois, le Cocontractant produira au terme de chaque semestre une facture en sept (07) exemplaires qui donnera lieu au paiement des prestations réalisées, après approbation du rapport semestriel.

Article 17 – DOMICILIATION BANCAIRE

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente Lettre-Commande par virement au compte bancaire N° _____ ouvert auprès de (Nom de la Banque)..... au nom de (Cocontractant).....

Article 18 – REGIME FISCAL

La présente Lettre-commande est assujettie au régime fiscal en vigueur au Cameroun à sa date de signature.

Article 19 – TIMBRE ET ENREGISTREMENT



Sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Soumissionnaire et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 20 – EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre-Commande sont édités et diffusés par le Maître d'Ouvrage.

Article 21 – LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

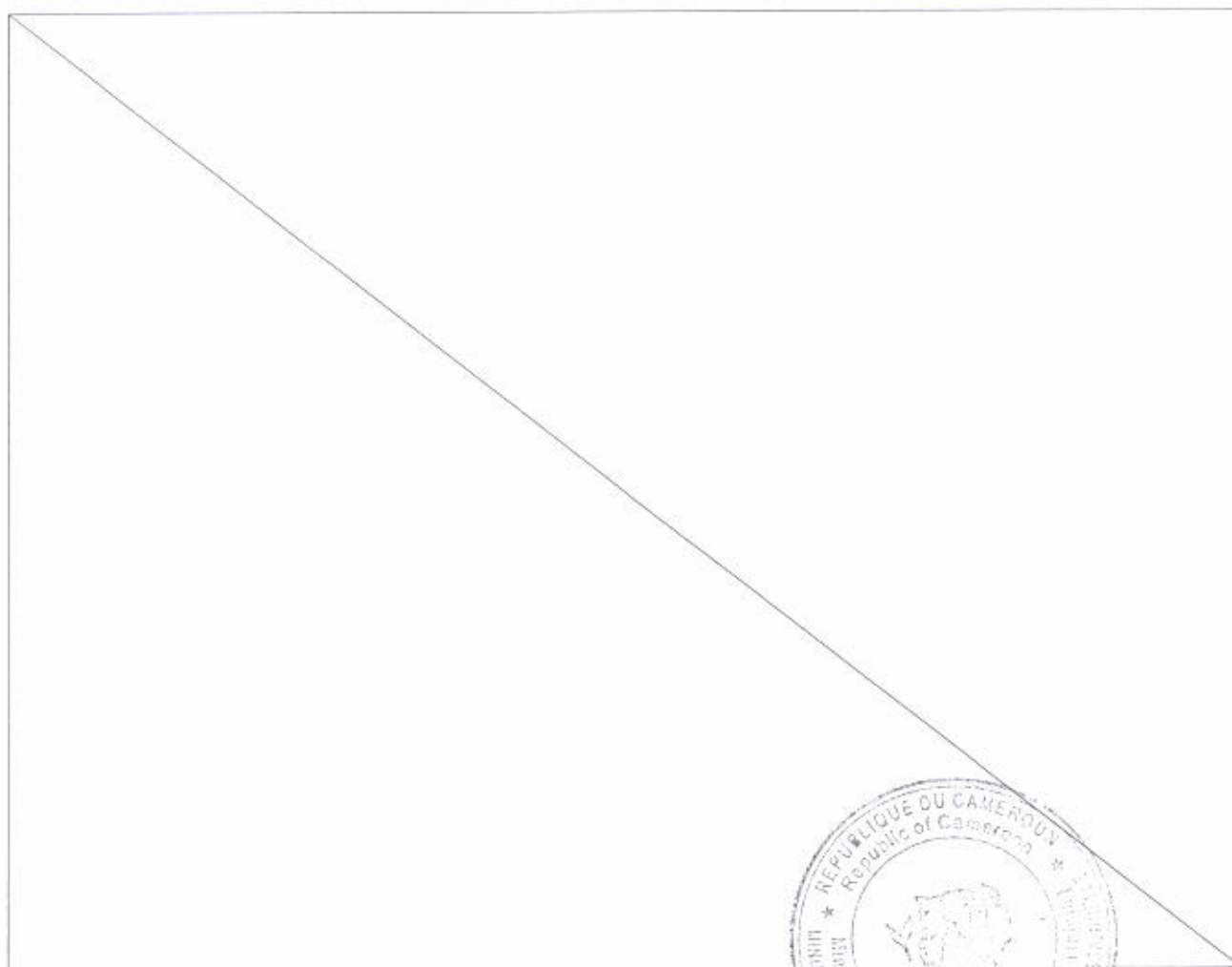
A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente Lettre-Commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

Article 22 – RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

Article 23 – VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande ne sera valide qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage et n'entrera en vigueur qu'après sa notification au Cocontractant.



Page _____ et dernière de la Lettre-Commande n° ____/LC/MINEFOP/SG/DAG /2019 du _____

Passée après Demande de Cotation N°001/DC/MINEFOP/CIPMP/2019 DU 21 MARS 2019 relative au recrutement d'une Société de gardiennage en vue de la sécurisation des locaux abritant les services centraux du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Titulaire de la Lettre-Commande : _____

Montant de la Lettre-Commande : (en chiffre).....FCFA (en lettres) Francs CFA toutes taxes comprises).

Durée d'exécution :

Lue et acceptée par l'Entrepreneur

Yaoundé, le _____

Signée par le Maître d'Ouvrage

Yaoundé, le _____

Enregistrement



MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N°001/DC/MINEFOP/CIPMP/2019 Du 21 MARS 2019 RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE DE GARDIENNAGE EN VUE DE LA SECURISATION DES SITES ABRITANT LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINEFOP EXERCICE 2019

IMPUTATION: 53 35 454 04 340010 6188.

DOSSIER DE CONSULTATION

Pièce N° V : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS



**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A
EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

1. BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC) ;
2. SOCIETE GENERALE DE BANQUE DU CAMEROUN (SGBC) ;
3. CREDIT FONCIER DU CAMEROUN;
4. SCB CREDIT AGRICOLE;
5. STANDARD AND CHARTERED BANK OF CAMEROON;
6. AFRILAND FIRST BANK;
7. COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC);
8. UNION BANK OF CAMEROON (UBC);
9. ECOBANK;
10. NATIONAL FINANCIAL BANK OF CAMEROON;
11. ATLANTIC BANK;
12. UBA;
13. BGFIBANK;
14. BC-PME
15. BANK OF AFRICA

COMPAGNIE D'ASSURANCES

16. ACTIVA ASSURANCES;
17. CHANAS ASSURANCES;
18. ZENITHE INSURANCE.
19. PRO ASSUR S.A;
20. ASSURANCE ET REASSURANCE AFRICAINE;
21. ATLANTIQUE ASSURANCES;
22. C. P. A. SA ;
23. N SIA ASSURANCES ;
24. SAAR SA ;
25. SAHAM ASSURANCES.

